



Maïs sucré

Avertissement No 10 – 13 août 2014

Pyrale univoltine

- Les captures de papillons tirent à leur fin.

Pyrale bivoltine (2^e génération)

- Les captures de papillons sont en augmentation.
- Les stratégies d'intervention demeurent inchangées.

Ver de l'épi

- Les captures de papillons se poursuivent au même site que la semaine dernière (un seul site dans tout le réseau, dans l'est du Québec).

Chrysomèle des racines du maïs, pucerons, rouille, légionnaire d'automne et ver-gris occidental des haricots

- Surveillez vos champs.

PYRALE UNIVOLTINE

Les captures de papillons sont faibles (quelques sites seulement dans tout le réseau). Des collaborateurs des régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la Mauricie nous ont rapporté des données de dépistage au champ au cours de la dernière semaine. Quelques larves de la pyrale du maïs ont été observées dans les champs, mais les niveaux étaient faibles. Dans les régions qui ne reçoivent pas de traitement contre la pyrale bivoltine, continuez à visiter vos champs pour déceler la présence de jeunes larves de la pyrale ou de criblures et pour intervenir au besoin.

PYRALE BIVOLTINE (2^e GÉNÉRATION)

État de la situation

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) sont en augmentation. Des captures ont été effectuées dans des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Mauricie et Montérégie. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de savoir avec certitude s'il s'agit de pyrale univoltine ou bivoltine (2^e génération), de jeunes larves ont été observées (à de faibles niveaux) dans des champs de la Capitale-Nationale.

Pour les régions de la Montérégie et de Laval, les recommandations émises dans l'[avertissement No 08](#) du 31 juillet 2014 demeurent inchangées. Pour les autres régions ou localités touchées par la pyrale bivoltine, les recommandations émises dans l'[avertissement No 09](#) du 6 août 2014 demeurent également inchangées.

Rappelons qu'à cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ deux semaines après la pulvérisation.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs (identification de l'insecte, méthodes de dépistage, méthodes de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Prévention

Les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de **déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte**. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

VER DE L'ÉPI : LES CAPTURES DE PAPILLONS SE POURSUIVENT À UN SEUL SITE

Au cours de la dernière semaine, des papillons du ver de l'épi ont été capturés à un seul site de piégeage à travers la province (le même site que la semaine dernière, dans l'est du Québec). Rappelons que les infestations de vers de l'épi sont très localisées; autrement dit, elles sont très variables d'un champ à l'autre. De plus, cet insecte ne passe pas l'hiver au Québec; les papillons arrivent du Sud par les vents. Il est donc **primordial de faire du piégeage à la ferme** pour savoir si on doit intervenir ou non avec un insecticide.

Pour plus d'information sur la méthode de piégeage, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » et le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ». Pour commander du matériel de piégeage, vous pouvez contacter [Distributions Solida](#) au 418 826-0900.

CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Durant la dernière semaine, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs ont été observés dans des champs de la Montérégie et de la Capitale-Nationale. À cette période de l'été, ces insectes peuvent migrer des champs de maïs-grain, où les soies ne sont plus attirantes, vers des champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, les adultes de chrysomèles peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour plus d'information sur la chrysomèle des racines du maïs et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) ».

Si vous observez des plants de maïs en forme de « cols d'oie », cela peut avoir été causé par des larves de chrysomèle des racines du maïs qui se sont nourries des racines, ce qui fait verser les plants plus tard en saison. À cette période de l'été, les chrysomèles sont arrivées au stade adulte et aucune intervention ne peut être faite au niveau des racines. Il serait important d'effectuer une **rotation des cultures** pour éviter que le problème ne revienne l'année prochaine (les adultes de chrysomèles pourraient pondre à nouveau dans le champ de maïs et, l'été prochain, les larves s'alimenteront des racines de maïs dans ce champ si aucune rotation n'est faite). Précisons que les « cols d'oie » peuvent être causés par d'autres facteurs. Pour plus d'information, consultez le bulletin d'information « [Plants de maïs en forme de « cols d'oie » : causes possibles](#) ».

PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré. Dans certains cas, les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons. Pour plus d'information (identification, seuils d'intervention, moyens de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ».

ROUILLE

Dans quelques champs, on rapporte une légère présence de rouille sur le feuillage de certains cultivars de maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier une intervention. Cette maladie se manifeste par la présence de pustules brun rougeâtre sur la face supérieure des feuilles. Avec le temps, les pustules deviennent brun noirâtre. Le premier moyen de défense contre la rouille est la résistance ou la tolérance variétale. Pour les autres cultivars, il peut parfois être nécessaire d'intervenir avec un fongicide pour protéger le maïs sucré tardif. Surveillez les champs qui ne sont pas encore au stade croix et consultez votre conseiller avant toute intervention.

Il est recommandé de visiter les champs tardifs pour **dépister la présence de rouille sur les feuilles**. Il n'existe pas de seuil d'intervention au Québec. Ailleurs, les seuils d'intervention pour la rouille dans le maïs sucré sont mal définis. Dans l'État de [New York](#) et en [Ontario](#), on propose de faire un traitement lorsqu'on trouve plus de 6 pustules par feuille avant l'apparition des soies. Chose certaine, pour une grande efficacité, les traitements faits à un stade de croissance précoce du maïs sont à privilégier. **Seuls les traitements réalisés avant la croix seraient utiles.**

Pour connaître les fongicides homologués contre la rouille dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

La dernière semaine, quelques papillons de légionnaire d'automne ont été capturés (à de très faibles niveaux) dans un site de la région de la Capitale-Nationale et un site dans les Basses-Laurentides. Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone ou encore en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage.

Il est recommandé de dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque les jeunes larves sont encore sur le feuillage et donc vulnérables aux insecticides. Plus tard, les larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler. Si un traitement insecticide est effectué, il est recommandé d'utiliser un insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et contre la pyrale du maïs.

Pour voir des images de la légionnaire d'automne (papillons, masses d'œufs, larves et dommages), consultez [IRIIS phytoprotection](#) ou la [banque d'images](#) d'Agri-Réseau. Pour d'autres renseignements sur l'identification de la légionnaire d'automne et les moyens de lutte, consultez cette [fiche d'information](#) de l'Ontario.

VER-GRIS OCCIDENTAL DES HARICOTS

Le RAP Grandes cultures effectue la surveillance du [ver-gris occidental des haricots](#) (VGOH) à l'aide de pièges à phéromone. Au cours de la dernière semaine, les captures de papillons ont augmenté à certains endroits localisés. Les captures les plus élevées se trouvent dans l'Outaouais et dans les Laurentides.

Jusqu'à maintenant, ce ravageur n'a jamais causé de dommages significatifs dans les cultures au Québec. Dans le maïs sucré, aucun cas ne nous a été rapporté depuis l'arrivée de ce ravageur. Nous vous recommandons toutefois de garder l'œil ouvert pour la présence de masses d'œufs lors de vos dépistages au champ dans les prochaines semaines. Pour plus d'information sur les champs à risque et la méthode de dépistage au champ, consultez l'[avertissement No 09](#) du 6 août 2014. Vous pouvez également consulter cette référence de l'Ontario intitulée « [Ver-gris occidental du haricot dans le maïs sucré : fiche technique](#) ».

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – Maïs sucré – 13 août 2014